

La nouvelle bonification indiciaire (NBI)

Webinaire animé par Laure **RENAUD** et Delphine **TEXIER-GILLETTE**
Pôle conseil aux structures

24 juin 2025



I – Références juridiques

II – Définition

III – Bénéficiaires

IV – Modalités d’attribution de NBI

V – Rémunération et Retraite

VI – Conséquences des absences sur la NBI

VII – La NBI versée à tort ou jamais perçue

I – Références Juridiques

I - Références Juridiques

[Loi n°91-73 du 18 janvier 1991](#) modifiée portant dispositions relatives à la santé publique et aux assurances sociales, et notamment son article 27 ;

[Décret n°93-863 du 18 juin 1993](#) modifié relatif aux conditions de mise en œuvre de la Nouvelle Bonification Indiciaire dans la Fonction Publique Territoriale

[Décret n°2001-1274 du 27 décembre 2001](#) portant attribution d'une Nouvelle Bonification Indiciaire aux fonctionnaires occupant certains emplois administratifs de direction de collectivités territoriales ou d'établissements publics locaux assimilés, régis par l'article 6 du décret n°87-1101 du 30 décembre 1987 portant dispositions statutaires particulières à certains emplois administratifs de direction des collectivités territoriales et des établissements publics locaux assimilés ;

[Décret n°2001-1367 du 28 décembre 2001](#) portant attribution d'une Nouvelle Bonification Indiciaire aux fonctionnaires occupant certains emplois administratifs de direction de collectivités territoriales ou d'établissements publics locaux assimilés, régis par l'article 7 du décret n°87-1101 du 30 décembre 1987 portant dispositions statutaires particulières à certains emplois administratifs de direction des collectivités territoriales et des établissements publics locaux assimilés ;

[Décret n°2006-779 du 3 juillet 2006](#) modifié portant attribution de la Nouvelle Bonification Indiciaire à certains personnels de la Fonction Publique Territoriale ;

[Décret n°2006-780 du 3 juillet 2006](#) modifié portant attribution de la nouvelle bonification indiciaire à certains personnels de la Fonction Publique Territoriale exerçant dans des zones à caractère sensible ;

[Décret 2017-94 du 26 janvier 2017](#) portant attribution de la nouvelle bonification indiciaire à certains personnels de la fonction publique territoriale

II - Définition

II - Définition

La nouvelle bonification indiciaire (NBI) vise à favoriser les emplois comportant une responsabilité ou une technicité particulière.



Elle a pour effet de bonifier l'indice majoré de l'agent bénéficiaire, sans modifier l'indice brut afférent à l'échelon du grade détenu

Elle constitue aujourd'hui un élément accessoire mais obligatoire de rémunération des fonctionnaires territoriaux.

Toutefois la réglementation n'a pas prévu de bonification pour toutes les responsabilités que peuvent assumer les agents.

II – Bénéficiaires

II - Bénéficiaires

Fonctionnaires Titulaires et Stagiaires

- À temps complet
- À temps non complet
- À temps partiel



Agents Contractuels de droit
public et de droit privé



Exception : Agents Contractuels
reconnus travailleurs handicapés
recrutés sur la base des articles
L352-4 et L352-5 CGFP car
considérés comme stagiaires



III – Modalités d’attribution de la NBI

III - Les modalités d'attribution

Attribution liée aux missions

La NBI est exclusivement versée en fonction des missions exercées par l'agent et non de son grade ou de son ancienneté

Caractère obligatoire

- Son attribution est de droit dès lors que l'agent remplit les conditions requises et ne peut faire l'objet d'une appréciation discrétionnaire, ni d'une délibération
- Lorsque plusieurs NBI sont susceptibles d'être attribuées à un agent, elles ne sont pas cumulables : seule la plus avantageuse lui sera accordée

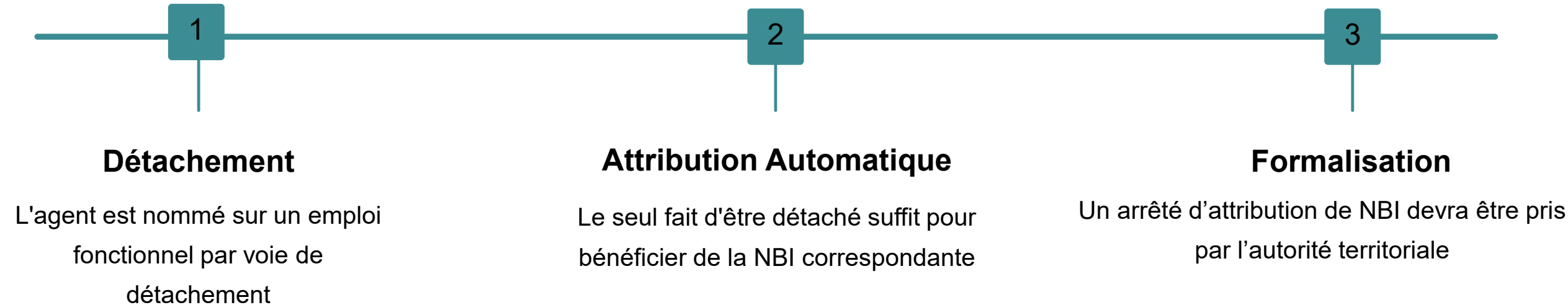
Cessation automatique

Dès que l'agent n'exerce plus les missions concernées ou si les conditions requises pour son octroi ne sont plus réunies, la NBI cesse de lui être versée

L'attribution ou la cessation du versement de la NBI doit être formalisée par un arrêté de l'autorité territoriale. Il est important de noter que les décrets n'ont pas prévu toutes les fonctions et tous les niveaux de responsabilité pouvant donner lieu à l'attribution d'une NBI.

III - Les modalités d'attribution

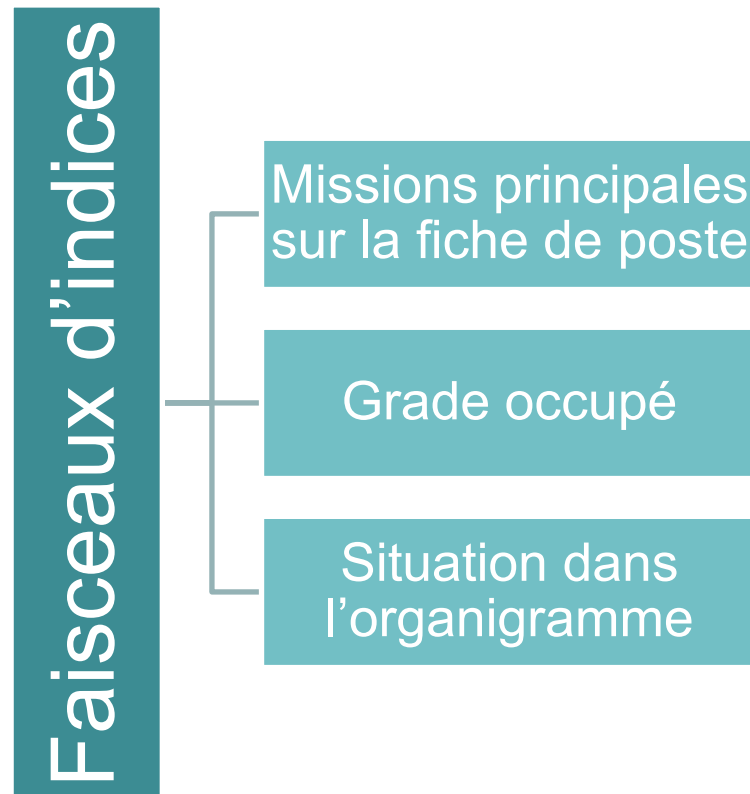
Concernant les agents détachés sur emploi fonctionnel, la situation est simplifiée : le seul fait d'être détaché sur l'emploi fonctionnel suffit pour que l'agent bénéficie automatiquement de la Nouvelle Bonification Indiciaire correspondante.



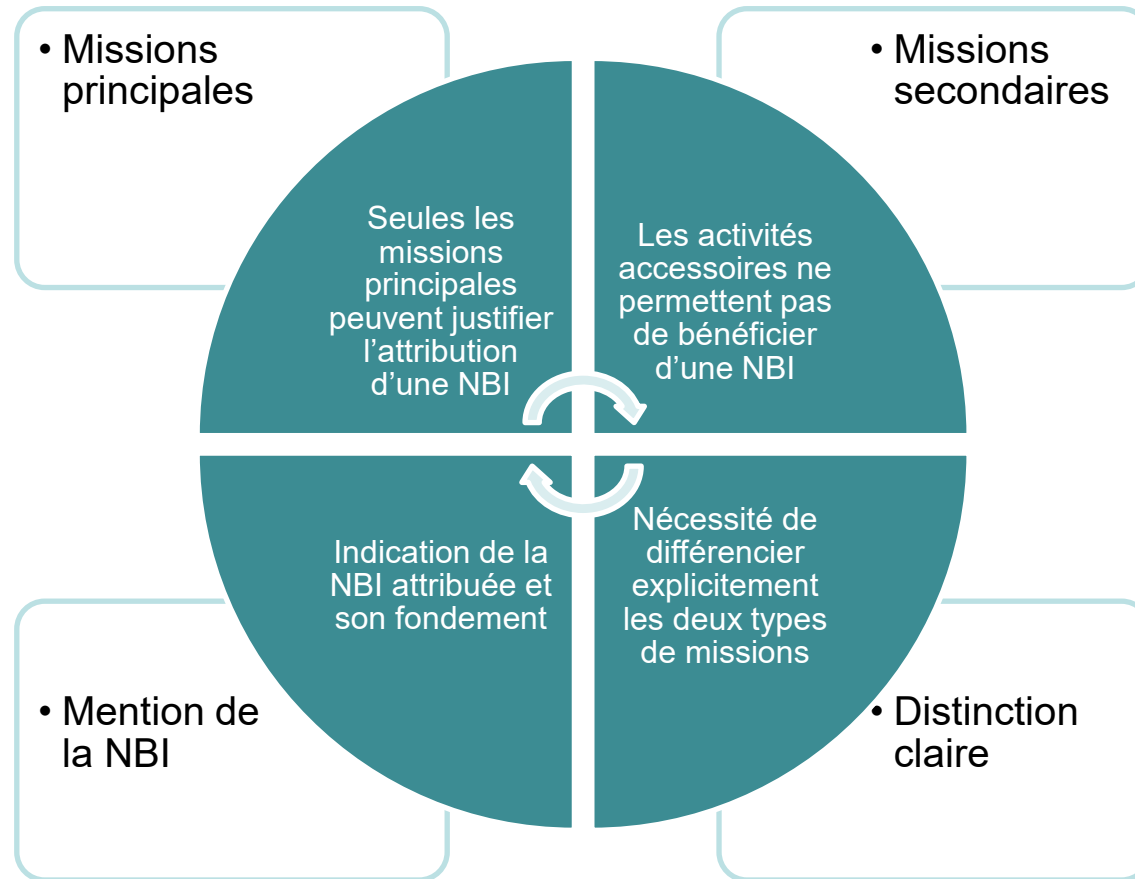
Cette particularité distingue les emplois fonctionnels des autres situations d'attribution de la NBI, pour lesquelles une analyse plus approfondie des missions réellement exercées est nécessaire.

III - Les modalités d'attribution

Pour les missions autre que l'emploi fonctionnel, il faut vérifier si l'agent remplit les conditions pour bénéficier d'une NBI, l'autorité territoriale va s'appuyer sur un faisceau d'indices



III - Les modalités d'attribution



L'autorité territoriale doit s'appuyer sur les missions principales de l'agent. Selon la jurisprudence (CAA Lyon 19/04/2022), un agent exerçant plusieurs activités ne pourra pas bénéficier de NBI pour ses activités secondaires.

Le Respect des Statuts Particuliers

Rôle du statut particulier

Les statuts particuliers définissent le cadre légal des missions pouvant être confiées à un agent selon son grade. L'attribution de la NBI doit respecter ce cadre statutaire, comme l'a confirmé le Conseil d'État (26 mai 2008, commune de Porto Vecchio).

Cette jurisprudence établit clairement que l'attribution de la NBI est conditionnée aux fonctions relevant des missions du cadre d'emplois de l'agent concerné.

Exemple concret

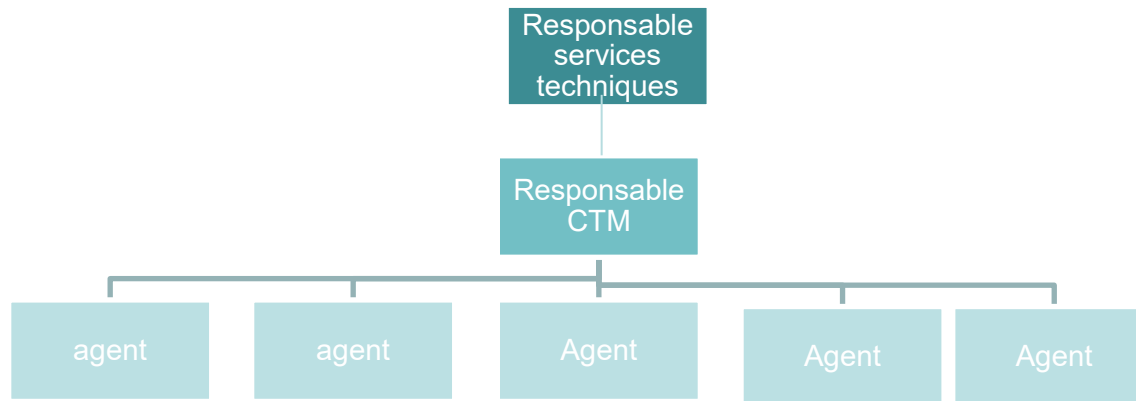
Pour la NBI de 15 points relative à l'encadrement de proximité d'une équipe à vocation technique d'au moins 5 agents, la collectivité doit vérifier le statut particulier du grade de l'agent.

Un adjoint administratif ne pourra pas percevoir cette NBI car son statut particulier ne prévoit pas la possibilité d'encadrer une équipe à vocation technique, cette fonction étant incompatible avec son cadre d'emplois.

La situation dans l'organigramme

La NBI de 15 points versée pour l'encadrement de proximité d'une équipe à vocation technique d'au moins 5 agents évoque de la proximité ainsi :

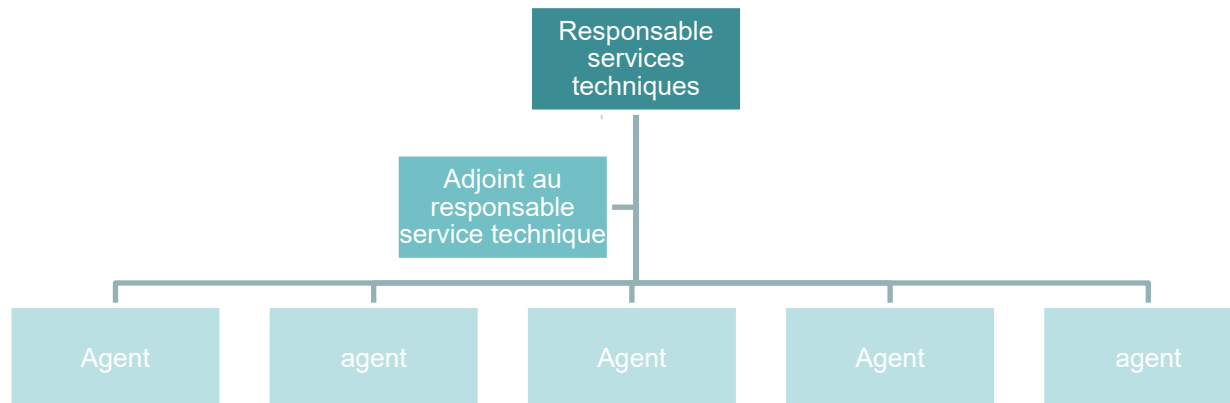
Dans cet organigramme, seul le responsable CTM percevra cette NBI, car seul lui exerce les fonctions d'encadrement de proximité.



La situation dans l'organigramme

La NBI de 15 points versée pour l'encadrement de proximité d'une équipe à vocation technique d'au moins 5 agents évoque de la proximité ainsi :

Dans cet organigramme, seul le responsable service technique percevra cette NBI, car seul lui exerce les fonctions d'encadrement de proximité, l'adjoint le supplée en son absence.



III - Les modalités d'attribution

Un responsable de centre de loisirs des enfants de moins de 6 ans, ne peut pas percevoir la NBI de 15 points au titre de direction d'établissement et de service d'accueil de la petite enfance (celle-ci étant réservée aux structures accueillant des enfants de moins de 3 ans.)

Un responsable ressources humaines ne peut percevoir la NBI de 20 points pour encadrement d'un service administratif requérant une technicité en matière de gestion des ressources humaines s'il n'encadre effectivement aucun personnel

Un adjoint administratif ne peut pas bénéficier de la NBI pour l'exercice des fonctions de secrétaire de mairie, ces fonctions étant réservées aux grades d'avancement du cadre d'emplois des adjoints administratifs.

Ces exemples illustrent l'importance d'une analyse rigoureuse des conditions d'attribution de la NBI. L'autorité territoriale doit s'assurer que toutes les conditions prévues par les textes sont effectivement remplies avant d'attribuer une NBI.

La NBI pour les fonctions d'accueil exercées à titre principal

Cette NBI est applicable uniquement dans les communes de plus de 5000 habitants, les EPCI en relevant, les conseils régionaux et départementaux

Contacts directs et permanents avec le public

Accueil physique et téléphonique

Tenir compte des heures d'ouverture au public au service et le temps passé au contact du public en dehors des horaires d'ouverture

III - Les modalités d'attribution

L'attribution et la cessation d'attribution de la NBI se formalise par un arrêté.

Lors de la rédaction de l'arrêté, pour motiver l'attribution de l'arrêté, il est conseillé de reprendre l'intitulé exacte de la NBI accordé.

Exemple : pour un agent encadrant de proximité d'une équipe d'agents techniques de plus de 5 agents

« Considérant que l'agent est responsable des services techniques »

Cela ne veut pas dire que l'agent encadre 5 agents, ni qu'il est encadrant de proximité

NON

« Considérant que l'agent exerce les fonctions d'encadrement de proximité d'une équipe vocation technique d'au moins 5 agents »

C'est l'intitulé exact, l'arrêté sera correct

OUI

IV – Rémunération et retraite

IV - Rémunération – Modalités de calcul

Nouvelle

Bonification

Indiciaire

=

Valeur du point indiciaire*

X

Nombre de points

*Valeur du point indiciaire – Juin 2025
Annuel 59.0734 / Mensuel 4.9228

IV - Rémunération – Comprendre le calcul selon les situations

1 - Bulletin classique - IM 441

Traitement de base indiciaire
NBI Titulaire

| | | |
|----------|---------|----------|
| 2 170.94 | 30.0000 | 2 170.94 |
| 30.00 | | 147.68 |

$30 \text{ points} \times 4,9228 = 147,68$

2 - Bulletin avec une heure supplémentaire - IM 441 et Tx HS « normal » = 17,89

Traitement de base indiciaire
NBI Titulaire
Heures Suppl. Avant 14

| | | |
|----------|---------|----------|
| 2 170.94 | 30.0000 | 2 170.94 |
| 30.00 | | 147.68 |
| 1.00 | 19.1000 | 19.10 |

$2\ 170,94 + 147,68 = 2\ 318,62 = \text{TBI correspondant à l'IM 441 + 30 pts soit taux HS de l'IM 471}$

IV - Rémunération – Comprendre le calcul selon les situations

3 - Bulletins avec du Supplément Familial de Traitement

Pour rappel le SFT est composé d'une part fixe et d'une part proportionnelle.

Le seuil minimum mensuel pour les indices inférieurs à l'IM 455 Traitement de Base Indiciaire et NBI confondus pour 2 enfants est d'un montant de 77.71 euros.

Exemple 1

Sur l'exemple suivant l'IM est 386 majoré d'une NBI de 30 points soit un SFT correspondant à l'IM 416 (386+30=416) donc inférieur à 455 donc SFT minimum à 77.71 euros

| | | | | |
|----|-------------------------------|----------|----------|----------|
| 8 | Traitement de base indiciaire | 1 900.19 | 30.0000 | 1 900.19 |
| 9 | NBI Titulaire | 30.00 | | 147.68 |
| 11 | Supplément Familial Titulaire | 77.71 | 100.0000 | 77.71 |

IV - Rémunération – Comprendre le calcul selon les situations

Entre l'IM 455 et l'IM 721, le montant du SFT est variable du fait de la part proportionnelle.

Exemple 2

Sur l'exemple suivant l'IM est 441 majoré d'une NBI de 30 points soit un SFT correspondant à l'IM 471 (441 + 30 = 471)

| | | | |
|-------------------------------|----------|----------|----------|
| Traitement de base indiciaire | 2 170.94 | 30.0000 | 2 170.94 |
| NBI Titulaire | 30.00 | | 147.68 |
| Supplément Familial Titulaire | 80.22 | 100.0000 | 80.22 |

$2\ 170,94 + 147,68 = 2\ 318,62 = \text{TBI correspondant à l'IM 471}$
 soit un montant de 80,22

A partir de l'IM 722, le montant du SFT est plafonné à 117.30 euros Traitement Brut Indiciaire et NBI confondus pour 2 enfants.

IV - Rémunération – Comprendre le calcul selon les situations

4 - Bulletin avec 30 jours à Demi-traitement

| | | | |
|--------------------------|----------|---------|----------|
| Demi Traitement Tit. | 2 170.94 | 30.0000 | 1 085.47 |
| NBI Demi-Traitement Tit. | 30.00 | | 73.84 |

$30 \text{ points} \times 4,9228 = 147,68$
 $147,68 \times 50\% = 73,84$

IV - NBI et Retraite

Pour les agents relevant de la CNRACL, contrairement au régime indemnitaire, la NBI est assujettie à la cotisation retraite de la CNRACL au même titre que le traitement brut indiciaire.

Les périodes pendant lesquelles la NBI est perçue donnent droit à un supplément de pension qui s'ajoute à la pension CNRACL.

En revanche la NBI n'est pas intégrée dans l'assiette de la RAFP (Retraite Additionnelle de la Fonction Publique).

Pour les agents relevant de l'IRCANTEC, la NBI est assujettie à la cotisation retraite de l'IRCANTEC au même titre que l'ensemble des éléments composants le brut excepté le SFT.

V – Conséquences des absences sur le versement de la NBI

V - Les conséquences des absences dans le versement de la NBI

CMO, CITIS, CIIS, congés
maternité, paternité, accueil
de l'enfant, adoption

Conservation de la NBI

CLM

Conservation de la NBI, si
l'agent n'est pas remplacé
dans ses fonctions

CGM

Cessation de
versement de la NBI

CLD

Cessation de
versement de la NBI

PPR

Cessation de
versement de la NBI

VI – La NBI versée à tort ou jamais perçue

VI - NBI versée à tort ou jamais perçue



4 MOIS

- Délai de retrait
- Période maximale durant laquelle l'autorité peut retirer un arrêté d'attribution illégale

2 ans

- Prescription biennale
- Limite pour le recouvrement des sommes indûment versées à l'agent

4 ans

- Prescription quadriennale
- Période maximale de récupération rétroactive pour une NBI non versée

VI - NBI versée à tort ou jamais perçue

La NBI non versée est lorsque l'agent remplit les conditions pour la percevoir et la collectivité n'a jamais versé la NBI.

Exemple : les secrétaires généraux de mairie, sur les grades d'adjoint administratif principal 1^{ère} et 2^{ème} classe, du cadre d'emplois des rédacteurs ou des attachés territoriaux, qui n'ont jamais perçu de NBI pour exercer les missions de secrétaire de mairie dans les petites communes.

Il faudra alors appliquer la prescription quadriennale prévue à l'article 1 de la loi 68-1250 du 31/12/1968 : pour un agent qui aurait dû percevoir la NBI, il la perçoit de manière rétroactive dans la **limite de 4 ans** auparavant.

Un agent qui exerce les missions depuis 2010, et se rend compte en février 2025, qu'il n'a jamais perçu de NBI alors qu'il y avait droit, pourra en demander le versement pour les 4 années précédents 2025.

Des questions ?



Merci de votre attention !

© Freepik